



Communiqué de presse

17/03/2021

## Conseil d'administration du Parc national des Calanques

*Le conseil d'administration du Parc national s'est réuni ce matin en visioconférence. Les principaux échanges ont concerné : (i) l'approbation des grandes lignes stratégiques sur la gestion de l'hyperfréquentation et l'adoption d'un plan d'actions dédié pour la haute-saison 2021, ainsi que (ii) l'adoption d'un projet de réglementation sur l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules au Cap Croisette. Un point d'information et d'échange a également été tenu au sujet de la mise en œuvre du schéma d'accès aux Calanques.*

### 1. Validation d'une stratégie globale et d'un plan d'actions « hyperfréquentation » pour la haute saison 2021

#### 1.1 Validation d'une stratégie globale de réponse à l'hyperfréquentation

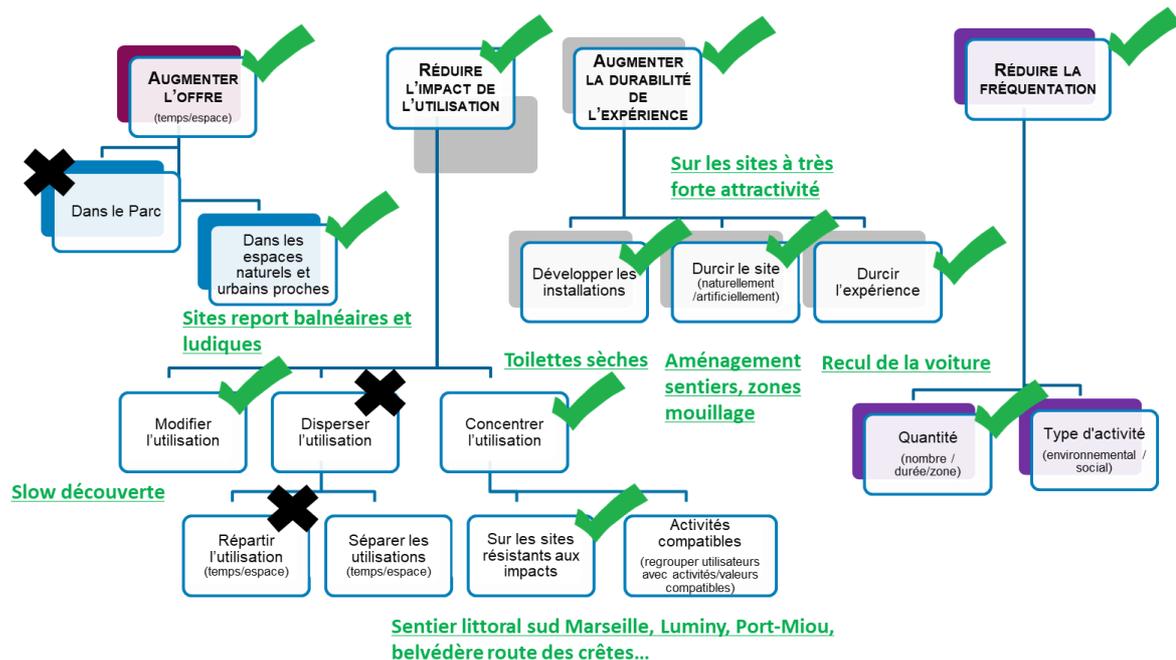
Le Conseil d'administration a validé les grandes lignes d'une stratégie globale de l'hyperfréquentation. Celle-ci poursuit quatre objectifs et mobilise plusieurs leviers :

- **Rechercher et promouvoir des offres complémentaires à l'expérience Parc national dans les espaces naturels et urbains proches.** Il est en revanche exclu de chercher à disperser la fréquentation du Parc national dans le temps et l'espace, et ce afin de préserver au mieux des périodes et zones de quiétude existantes.
- **Réduire les impacts de l'utilisation** en cherchant à modifier l'utilisation du territoire et en concentrant l'utilisation sur des sites résistants aux impacts (exemple : organisation des mouillages)
- **Augmenter la durabilité de l'expérience visiteurs** sur les sites à très forte attractivité en développant les équipements (toilettes sèches notamment) et les infrastructures (aménagement des sentiers, organisation de zone de mouillage) et en travaillant à faire reculer la place de la voiture individuelle dans l'espace naturel.
- **Réduire le volume de fréquentation**, notamment sur les sites et habitats naturels les plus vulnérables : Sugiton, herbiers de Posidonie, habitats naturels littoraux... et en encadrant les activités émergentes.

Contact presse : Zacharie Bruyas  
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17  
[zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr](mailto:zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr)

141, avenue du Prado - Bât A  
13008 Marseille





Objectifs et leviers de la stratégie globale du Parc national des Calanques pour répondre aux enjeux de l'hyperfréquentation

## 1.2 Plan d'actions de la haute-saison 2021

Pour traduire concrètement la stratégie globale, le conseil d'administration a validé un plan d'actions spécifique pour la haute-saison 2021. Celui-ci s'appuie sur des actions pouvant être mises en œuvre de manière rapide et complémentaire d'action déjà réalisées, anciennes (tel que l'encadrement de l'activité de transports de passagers) ou plus récentes (tel que l'aménagement de sentiers et les travaux de mise en défens dans le cadre du projet LIFE habitats Calanques), ainsi que des démarches engagées dans le long terme par le Parc national, tel que la mise en œuvre du schéma global d'organisation des mouillages ou la mise en œuvre du schéma d'accès au Parc national.

Les actions se répartissent en quatre grandes catégories :

- **La connaissance**
  - Maintien des mesures de fréquentation déjà en place : écompteurs et campagne de comptage aérien afin d'acquérir des données sur le temps long
  - Expérimentation de capteurs de flux et d'affluence sur une dizaine de sites
  - Lancement d'une étude sociologique sur les mesures d'acceptabilité des niveaux de fréquentation et des mesures de gestion
- **Information / communication**
  - Déploiement d'actions de communication pour nourrir le débat public autour de la question de la sur-fréquentation des espaces naturels (relations presse, projet de campagne envisagée avec le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA et coordonnée par l'Agence régionale pour la Biodiversité)
  - Déploiement d'une campagne de démarketing appliqué au territoire des Calanques et partage de ses principaux messages et éléments avec les acteurs du tourisme : collectivités, offices du tourisme, influenceurs, community managers des médias locaux...

- Développement d'une large campagne de communication pour encourager les bons gestes et éveiller à l'éco-citoyenneté
  - Formation des acteurs de l'accueil du territoire et développement d'outils de communication qui leur sont dédiés afin de renforcer la diffusion des messages de sensibilisation (formation *skippers* notamment en cours de montage en lien avec le CPIE Côte Provençale)
  - Restitution en temps réel des données de fréquentation via l'application mobile *Mes Calanques* avec mise en évidence de seuils permettant d'expérimenter la réception par le public de mesures de type contingentement.
- **Aménagements**
    - Aménagements de sentiers pour éviter la dispersion des publics hors sentiers et renforcer la stabilité des itinéraires très fréquentés
    - Faire reculer la voiture de l'espace naturel sur les sites prioritaires (cf. réglementation cap Croisette plus bas dans ce communiqué)
    - Étude des possibilités de réguler les flux vers l'archipel du Frioul en lien avec la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence et les acteurs socio-économiques
  - **Réglementation**
    - Adoption d'une réglementation interdisant la circulation (piétonne incluse) dans les mises en défens
    - Adoption d'une réglementation interdisant le stationnement des véhicules dans l'espace naturel
    - Adoption d'une réglementation d'interdiction de circulation motorisée et de stationnement sur le cap Croisette
    - Adoption d'une réglementation d'encadrement des activités émergentes
    - Adoption d'une réglementation d'interdiction de mouillage sur Port-Pin et En-Vau
    - Adoption d'une réglementation sur le débarquement sur les trottoirs à lithophyllum
    - Maintien de l'effort de contrôle sur la réglementation transports de passagers en mer et location de navires entre particuliers
    - Discussion avec les acteurs de la filière « *sports de pagaie* » pour continger l'activité
    - Discussion avec les partenaires du Parc national pour mise en place de mesures de contingentement

Au regard de la situation sanitaire, qui perturbera très probablement la saison touristique 2021, les membres du conseil d'administration ont mis en évidence la nécessité d'avancer rapidement et collectivement, notamment grâce à l'engagement des collectivités, autour de la mise en œuvre de mesures fortes et ce afin d'éviter de vivre les situations très difficiles connues par le territoire à l'été 2020.

## 2. Réglementation de l'accès, de la circulation et du stationnement des véhicules motorisés au cap Croisette

### 2.1 Contexte

L'intensité de la fréquentation, comme l'inadéquation de certaines pratiques aujourd'hui non maîtrisées exercent une pression très forte sur les patrimoines paysagers et naturels du cap Croisette : stationnement anarchique sur les habitats naturels littoraux, piétinement de la végétation, érosion des sols, camping-cars, rave parties et nuisances sonores...

Ces enjeux confèrent une responsabilité importante au propriétaire, la SCI des Goudes, mais aussi au Parc national et à la collectivité, et appellent à la mise en place de mesures de gestion coordonnées.

Au regard de l'urgence à agir liée au mauvais état de conservation des habitats naturels et aux pressions qui continuent de s'y exercer, le directeur a décidé de prendre en juin 2020 des mesures conservatoires

sur la propriété de la SCI des Goudes, afin de réduire les atteintes portées aux habitats naturels et aux espèces protégées, et de restaurer les écosystèmes dégradés.

Ces actions ont été mises en œuvre en 2020 par l'établissement public du Parc national des Calanques. Elles visent à restaurer un habitat naturel d'intérêt communautaire et à maîtriser la fréquentation qui impacte fortement cette biodiversité.

Ces mesures ont compris notamment la pose d'une barrière à l'entrée de la propriété pour éviter la circulation des véhicules en espace naturel. L'arrêté du directeur comprenait une mesure d'urgence d'interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules motorisés, assortie d'une liste d'ayants droit.

## 2.2 Délibération du Conseil d'administration

La réglementation de l'accès, de la circulation et du stationnement des véhicules est une compétence du Conseil d'administration. Afin de pérenniser la disposition majeure prise en 2020, il est nécessaire de confirmer l'interdiction par un acte réglementaire pris par le conseil d'administration en application de l'article 15-IV du décret n°2012-507 portant création du Parc national des Calanques.

Ainsi, le conseil d'administration a voté à l'unanimité un dispositif réglementaire s'articulant autour :

- d'une délibération du Conseil d'administration portant réglementation générale de l'accès, la circulation et du stationnement des véhicules sur le site du cap Croisette ;
- d'un arrêté du directeur pour préciser la liste des ayants droit, établie après discussion avec le propriétaire.

Cette mesure est d'application immédiate.

## 3. Point d'information et d'échange sur la mise en œuvre du schéma d'accès

Un moment d'échange a été consacré à la mise en œuvre du schéma d'accès au Parc national.

Dans le cadre de la préparation d'un schéma d'accès aux Calanques, le Parc national a mené entre 2016 et 2020 de riches concertations avec les collectivités, les propriétaires fonciers, les habitants et les acteurs socio-économiques. De ces échanges, sont nées des fiches de synthèse identifiant, pour chaque site du Parc national, les orientations et les grandes actions à mettre en place pour un accès au territoire mieux maîtrisé.

Ce travail a déjà fait l'objet d'échanges en conseil d'administration mais n'a pas fait l'objet d'une présentation et d'une validation formelles. La validation des orientations et leur traduction en mesures concrètes incombent en effet aux élus du territoire et aux services techniques des collectivités, en compétence directe sur les sujets de mobilité.

Dans l'attente d'un positionnement clair et d'une mise en action coordonnée des collectivités, le conseil d'administration du Parc national a réaffirmé le caractère déterminant de la question de l'accès pour réguler la fréquentation et apaiser le territoire, et a rappelé la pertinence des grands principes du schéma d'accès :

- Recul de la voiture de l'espace naturel,
- Développement d'une offre de transports en commun adaptée,
- Promotion des modes d'accès doux (vélo et marche)
- Recherche d'équilibre pour l'accès des habitants et des visiteurs dans des quartiers à la fois résidentiels et touristiques
- Développement d'informations anticipées sur les niveaux de fréquentation et la mobilité

- Requalification et renaturation des espaces reconquis

Soulignant l'urgence d'agir, le conseil d'administration du Parc national invite la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes à mettre en place au plus vite des solutions fortes permettant d'aborder la saison touristique 2021 dans les meilleures dispositions possibles.

---

Pour en savoir plus sur le Parc national : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

 [@ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)  [@ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques)  [@Parc\\_national\\_des\\_Calanques](https://www.instagram.com/Parc_national_des_Calanques)

[Téléchargez l'appli Mes Calanques !](#)